

GRILLE DE SELECTION DU BOUVIER DES FLANDRES

TB	=	Très Bon		SPE	=	Spéciale de race
EXC	=	Excellent		RE	=	Régionale d'élevage
CI	=	Classe Intermédiaire		NE	=	Nationale d'élevage
CO	=	Classe Ouverte		CHPT	=	Championnat de France
CT	=	Classe Travail		TAN	=	Test d'Aptitude Naturelle organisé par le club de race
CCH	=	Classe Champion		CANT bovins CBF	=	Certificat d'Aptitude Naturelle au troupeau du CBF

Adoptée par le Club du Bouvier des Flandres le 23 Novembre 2016

Transmise à la SCC le 24 Novembre 2016

Adoptée par la Commission d'Elevage de la SCC le : 21 Février 2017

Approuvée par le Comité de la SCC le : 21 Février 2017

1 point/6	2 points	3 points	4 points	5 points	6 points
			<i>RECOMMANDE</i>	<i>ELITE B</i>	<i>ELITE A</i>
Confirmé	Sujet confirmé + Identification ADN + Dysplasie de la hanche : Lecture A, B ou C lue par le lecteur officiel du club de race + Indemne de goniodysplasie + TAN ou Test de caractère ou CANT sur bovins agréé CFBFA + 1 EXC en exposition	Sujet confirmé + Identification ADN + Dysplasie de la hanche : Lecture A, B ou C + Indemne de goniodysplasie + TAN ou Test de caractère ou CANT sur bovins agréé CFBFA + 2 EXC sous 2 juges différents dont au moins 1 en RE, SPE ou NE	Sujet confirmé + Identification ADN + Dysplasie de la hanche : Lecture A, B ou C + Indemne de goniodysplasie + Test de caractère ou CANT sur bovins agréé CFBFA ou titre de travail dans une discipline avec mordant + 3 EXC sous 2 juges différents dont au moins 1 en RE ou SPE et 1 en NE	Sujet confirmé* ayant produit en 1 ^{ère} génération Mâle : 3 descendants côtés 3 points avec 2 lices minimum Femelle : 3 descendants côtés 3 points en 2 portées minimum + Compatibilité génétique avec ses descendants * : cotation 3	Sujet recommandé* ayant produit en 1 ^{ère} génération Mâle : 3 descendants côtés 3 points avec 2 lices minimum Femelle : 3 descendants côtés 3 points en 2 portées minimum + Compatibilité génétique avec ses descendants * Cotation 4

NB : Pour tous les sujets qui obtiennent une cotation de 2 à 4 ou un titre de champion pour lesquels l'identification génétique est requise, l'empreinte doit être dans la base de données SCC.

Pour tous les sujets qui obtiennent une cotation 5 ou 6, la compatibilité de filiation des descendants doit être enregistrée dans la base de données de la SCC ainsi que l'empreinte ADN du sujet